



Énoncé de position sur les réponses à l'insécurité alimentaire

Novembre 2015

Contexte

L'insécurité alimentaire – un accès inadéquat ou insuffisant aux aliments en raison de contraintes financières – est un important problème social et de santé publique en Ontario. En 2013, 642 200 ménages ontariens (12,5 %) ont été touchés par l'insécurité alimentaire¹. Cette proportion correspond à 1 598 200 personnes, dont 485 700 étaient âgées de moins de 18 ans (Valerie Tarasuk, Ph. D., courriel, 27 août 2015).

La cause profonde de l'insécurité alimentaire est la pauvreté². L'ampleur de la pauvreté au pays va à l'encontre de l'engagement du Canada envers le droit fondamental à l'alimentation pour l'ensemble des citoyens³. La majorité (57,5 %) des familles ontariennes qui ont du mal à assurer leur subsistance font partie de la population active, mais leurs membres occupent des emplois mal rémunérés ou précaires¹. En 2012, l'insécurité alimentaire a touché 64,5 % des ménages ontariens qui dépendaient de l'aide sociale⁴.

À la Société ontarienne des professionnel(le)s de nutrition en santé publique (OSNPPH), nous sommes d'avis que l'insécurité alimentaire est un enjeu urgent de droits de la personne et de justice sociale pour les programmes de politique publique à l'échelle locale, provinciale et fédérale. La charité alimentaire est une réponse inefficace et contre-productive à l'insécurité alimentaire, car elle n'en aborde pas la cause profonde, qui est la pauvreté. Une solution axée sur le revenu est nécessaire pour combattre efficacement l'insécurité alimentaire.

La Société ontarienne des professionnel(le)s de nutrition en santé publique (OSNPPH) est la voix indépendante et officielle de plus de 200 diététistes professionnel(le)s œuvrant dans le système de santé publique de l'Ontario. L'OSNPPH assume un rôle de leadership en matière de nutrition en santé publique en favorisant et en soutenant la collaboration entre ses membres pour améliorer la santé des Ontariens dans le cadre de la mise en œuvre des Normes de santé publique de l'Ontario.

Les adultes dans des ménages affectés par l'insécurité alimentaire déclarent être en moins bonne santé, ont une santé mentale, physique et bucco-dentaire plus faible, éprouvent davantage de stress et sont plus susceptibles d'être atteints de maladies chroniques comme le diabète, l'hypertension et l'anxiété comparativement à l'ensemble des adultes⁵. L'insécurité alimentaire complique également la gestion des maladies et affections chroniques par l'entremise du régime alimentaire. L'insécurité alimentaire dans un ménage accroît le risque de problèmes de santé mentale chez les enfants et le risque de dépression, d'anxiété sociale et de suicide chez les adolescents⁶. Être en situation d'insécurité alimentaire augmente aussi le risque de devenir un utilisateur très coûteux de services de santé^{7, 8}.

Bien que les expressions « insécurité alimentaire » et « faim » soient parfois utilisées de manière interchangeable, elles ne désignent pas la même réalité. L'insécurité alimentaire a été définie comme une « situation sociale et économique à l'échelle des ménages dans laquelle l'accès à des aliments adéquats est limité ou incertain » (traduction), alors que la faim a été définie comme « un état physiologique à l'échelle individuelle qui peut être attribuable à l'insécurité alimentaire » (traduction)⁹.

Réponse axée sur la charité alimentaire

La charité alimentaire existe depuis longtemps, et dans la plupart des cultures on considère le don de nourriture aux personnes qui ont faim comme la bonne chose à faire. À l'heure actuelle, la charité alimentaire au Canada est notamment constituée de divers programmes communautaires spéciaux, comme les banques alimentaires et les programmes de repas.

Les banques alimentaires représentent la principale réponse communautaire à l'insécurité alimentaire. À l'origine, elles étaient destinées à offrir une aide alimentaire temporaire en raison de la récession qui a eu lieu au début des années 1980; toutefois, la demande de charité alimentaire n'a pas diminué lorsque la situation économique s'est améliorée et le nombre de banques alimentaires a continué à croître¹⁰. Au cours des 30 dernières années et plus, les banques alimentaires sont devenues une composante bien ancrée du tissu social d'un bon nombre de communautés en Ontario et ailleurs au Canada. Le système des banques alimentaires a connu une croissance importante et s'est transformé en un vaste réseau de distribution alimentaire secondaire spécialement destiné aux personnes vivant en situation de pauvreté.

La croissance de la charité alimentaire a été associée à une réduction des programmes sociaux, les gouvernements ayant abandonné les responsabilités qui leur incombait concernant le bien-être des citoyens et se fiant dorénavant aux organismes de bienfaisance

communautaires pour prendre le relais^{10, 11, 12}. Les personnes ayant des besoins alimentaires sont systématiquement dirigées vers les programmes de charité alimentaire par les sites Web gouvernementaux, les gestionnaires de cas et les fournisseurs de soins de santé.

En mars 2014, 374 698 adultes et enfants ont eu recours aux banques alimentaires de l'Ontario¹³. Le nombre de ménages qui y ont accédé pour la première fois a augmenté de 20 %, passant de 14 206 en 2013 à 17 182 en mars 2014¹³. Bien que de nombreuses personnes se rendent dans les banques alimentaires, elles représentent une faible proportion (25 %) des gens qui font face à l'insécurité alimentaire^{14, 15}. De ce fait, les statistiques de fréquentation des banques alimentaires ne constituent pas une mesure valide de l'insécurité alimentaire¹⁶.

Les banques alimentaires exercent leurs activités en dépit de nombreuses contraintes, s'appuyant notamment sur des bénévoles et sur des contributions alimentaires et monétaires irrégulières provenant du public et de commanditaires privés^{10, 17}. La demande alimentaire dépasse toujours l'offre. L'équilibre entre l'offre et la demande ne peut être obtenu qu'en limitant la quantité de nourriture fournie par visite ou la fréquence des visites¹⁷. En raison des limites de l'approvisionnement, les banques alimentaires ne sont généralement pas en mesure de tenir compte des préférences, des restrictions d'ordre religieux et des besoins nutritionnels ou liés à la santé de la clientèle^{10, 15, 18, 19}. L'accès peut poser un problème en raison des heures d'ouverture

limitées, des longues files d'attente et du manque de transport pour se rendre sur place¹⁵. En dépit des bonnes intentions des bénévoles et des membres du personnel, la fréquentation des banques alimentaires porte atteinte à la dignité des clients^{11, 15}. Toutes ces limites et difficultés peuvent expliquer, du moins en partie, pourquoi seule une minorité des personnes aux prises avec l'insécurité alimentaire ont recours aux banques alimentaires. En résumé, les banques alimentaires sont une réponse inefficace à l'insécurité alimentaire.

Le gouvernement soutient le modèle de charité alimentaire en permettant et encourageant les contributions tout en dégageant les donateurs de toute responsabilité quant à la salubrité des aliments donnés²⁰. L'organisme Banques alimentaires Canada est intervenu auprès du gouvernement fédéral pour réclamer des crédits d'impôt pour les entreprises donatrices, mais cette proposition n'a pas été retenue¹¹. Toutefois, la Loi sur les aliments locaux de l'Ontario, présentée en 2013, prévoit des crédits d'impôt pour les agriculteurs qui font don de produits agricoles à des programmes alimentaires communautaires²¹.

Les entreprises exercent à maints égards un contrôle et une influence considérables sur les programmes de charité alimentaire, tout en récoltant les fruits de leur participation à des initiatives de responsabilité sociale. Leurs représentants siègent aux conseils d'administration des organismes de charité alimentaire à l'échelle provinciale et nationale^{22, 23} et fournissent d'importantes contributions en nourriture ou en argent^{19, 22, 24}. Les entreprises tirent directement profit de leur appui à la charité alimentaire, et des études du marché ont montré que les compagnies qui contribuent à une bonne cause renforcent la fidélité envers leur marque, attirent de nouveaux clients, stimulent la publicité de bouche à oreille et accroissent leurs revenus²⁵. En outre, en donnant des produits alimentaires invendables, elles réalisent des économies sur les frais d'enfouissement des déchets²⁴. L'autopromotion des entreprises concernant leurs activités de charité alimentaire et la couverture médiatique qui y est associée favorisent la perception du public selon laquelle la charité alimentaire est une réponse acceptable et appropriée à l'insécurité alimentaire^{12, 22}.

Les médias perpétuent une illusion positive des avantages de la charité alimentaire^{12, 22}. Lorsqu'on met les pleins feux sur les collectes de fonds et les initiatives de cueillette de nourriture, les gens se « sentent bien » lorsqu'ils contribuent. Toutefois, les médias traitent rarement des insuffisances de la charité alimentaire ou de la question sous-jacente de la pauvreté persistante, qui constitue la cause profonde de l'insécurité alimentaire. Les gens bien intentionnés sont amenés à croire que les personnes qui ne disposent pas de suffisamment de nourriture sont

entre bonnes mains avec les organismes de charité alimentaire²².

En contribuant à l'institutionnalisation de la charité alimentaire et en renforçant la perception du public selon laquelle la lutte à l'insécurité alimentaire relève de la bienfaisance, les médias et les entreprises sont devenus un obstacle de taille à l'élaboration de politiques publiques visant à combattre la pauvreté et l'insécurité alimentaire²². Le modèle de charité alimentaire actuel dégage le gouvernement de ses responsabilités envers le droit fondamental à la sécurité alimentaire pour tous¹².

Réponse axée sur le revenu

Les données probantes actuelles montrent qu'il est nécessaire d'adopter des approches ciblées et durables pour aborder les causes profondes de l'insécurité alimentaire²⁶. La mise en place d'un revenu de base garanti (aussi appelé revenu annuel garanti) assurerait à chaque personne un revenu suffisant pour répondre à ses besoins de base et vivre dans la dignité, sans égard à sa situation en matière d'emploi²⁷.

Un revenu de base garanti pourrait éliminer la pauvreté ainsi que les dépenses liées à ses conséquences. Le Supplément de revenu garanti (SRG), une forme de revenu garanti à l'intention des Canadiens de 65 ans et plus, a entraîné une baisse considérable du nombre de personnes âgées vivant sous le seuil de la pauvreté, permettant ainsi au Canada d'afficher un des plus faibles taux de pauvreté chez les personnes âgées au monde²⁶. On a découvert que le taux de Canadiens aux prises avec l'insécurité alimentaire était 50 % moins élevé chez les

personnes âgées de 65 à 69 ans que chez celles de 60 à 64 ans, et le taux autoévalué de bonne santé physique et mentale s'améliore de façon importante chez les personnes qui quittent un emploi précaire mal rémunéré pour profiter d'un revenu garanti à 65 ans²⁸. La mise en œuvre d'un programme de revenu garanti pour les personnes en âge de travailler réduirait les inégalités criantes en matière de revenus et favoriserait une amélioration de la santé et une diminution des problèmes sociaux, ce qui entraînerait des économies à long terme liées à la prestation des soins de santé et d'autres services publics²⁹.

Le revenu garanti est une approche plus simple et transparente que le système d'aide sociale actuel. En outre, il permettrait d'étendre la protection à toute personne qui a un accès limité ou aucun accès aux programmes d'aide sociale³⁰.

La mise sur pied d'un programme de revenu de base entraînerait des coûts qui nécessiteraient un investissement considérable de deniers publics de la part des gouvernements³¹. Cependant, même les estimations les plus conservatrices des coûts indirects de la pauvreté (p. ex., soins de santé, orthopédagogie, criminalité et programmes d'aide sociale) surpassent de beaucoup ce qu'il en coûterait pour sortir les gens de la pauvreté³².



Position

À la Société ontarienne des professionnel(le)s de nutrition en santé publique (OSNPPH), nous sommes d'avis que l'insécurité alimentaire est un enjeu urgent de droits de la personne et de justice sociale pour les programmes de politique publique à l'échelle locale, provinciale et fédérale. La charité alimentaire est une réponse inefficace et contre-productive à l'insécurité alimentaire, car elle n'en aborde pas la cause profonde, qui est la pauvreté. Une solution axée sur le revenu est nécessaire pour combattre efficacement l'insécurité alimentaire.

La Société ontarienne des professionnel(le)s de nutrition en santé publique presse :

- les bureaux de santé publique de l'Ontario de promouvoir et soutenir la campagne intitulée « Sécurité du revenu – la solution efficace pour combattre l'insécurité alimentaire » (traduction);
- les conseils de santé de l'Ontario d'appuyer officiellement l'énoncé de position de l'OSNPPH sur les réponses à l'insécurité alimentaire;
- les gouvernements municipaux d'exhorter les gouvernements provinciaux et fédéral à prioriser et à examiner l'établissement d'un revenu de base garanti;
- les particuliers de communiquer avec les politiciens locaux de tous les paliers de gouvernement pour leur faire part de leurs préoccupations à propos de la réponse à l'insécurité alimentaire axée sur la charité alimentaire et des avantages potentiels du revenu de base garanti;
- les écoles, organisations confessionnelles, services d'urgence, entreprises locales et organismes communautaires de prendre connaissance de la pertinence de la sécurité du revenu comme solution efficace à l'insécurité alimentaire et d'en faire la promotion;
- les médias de soutenir les campagnes de promotion pour la sécurité d'un revenu adéquat, des logements sociaux et des services de garde d'enfants abordables, des services de santé mentale améliorés, ainsi qu'une politique alimentaire nationale intégrée, plutôt que les campagnes de cueillette d'aliments;
- les gouvernements fédéral et provinciaux d'envisager et d'examiner l'établissement d'un revenu de base garanti en tant qu'option stratégique pour réduire la pauvreté et l'insécurité financière et pour offrir des possibilités aux personnes à faible revenu.

Information additionnelle

Infographie “L’insécurité alimentaire est un important problème de santé publique”.

<http://www.osnp-ph.on.ca/>

Income-Related Policy Recommendations to Address Food Insecurity. Société ontarienne des professionnel(le)s de nutrition en santé publique, septembre 2015. <http://www.osnp-ph.on.ca/>

Public Health Support for a Basic Income Guarantee. Association of Local Public Health Agencies Resolutions, juin 2015. http://www.alphaweb.org/?page=alPHA_Resolutions.

Cliquer sur : [Resolutions passed at the most recent AGM](#)

Hyndman B and Simon L. Basic Income Guarantee: Backgrounder. Août 2015.

http://c.ymcdn.com/sites/www.alphaweb.org/resource/collection/822EC60D-0D03-413E-B590-AFE1AA8620A9/alPHA-OPHA_HEWG_Basic_Income_Backgrounder_Final_Sept_2015.pdf Basic

Income Canada Network <http://www.basicincomecanada.org/>

Références

- 1 Tarasuk V, Mitchell A, Dachner N. Household food insecurity in Canada 2013. Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). <http://nutritionalsciences.lamp.utoronto.ca/wp-content/uploads/2015/10/foodinsecurity2013.pdf>. Consulté le 6 octobre 2015.
- 2 Dietitians of Canada. Individual and Household Food Insecurity in Canada: Position of Dietitians of Canada. <https://www.dietitians.ca/Downloads/Public/householdfoodsec-position-paper.aspx>. Publié en 2005. Consulté le 28 septembre 2015.
- 3 De Shutter O. Report of the Special Rapporteur on the right to food. http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20121224_canadafinal_en.pdf. Publié le 24 décembre 2012. Consulté le 31 août 2015.
- 4 Tarasuk V, Mitchell A, Dachner N. Household food insecurity in Canada, 2012. Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). <http://nutritionalsciences.lamp.utoronto.ca/>. 2014. Consulté le 1 août 2015.
- 5 Vozoris NT, Tarasuk VS. Household food insufficiency is associated with poorer health. J Nutr. 2003; 133(1): 120-126.
- 6 Melchior M, Chastang JF, Falissard B, et al. Food Insecurity and Children’s Mental Health: A Prospective Birth Cohort Study. PLoS ONE. 2012; 7(12): e52615. doi: 10.1371/journal.pone.0052615

Références

- 7** Fitzpatrick T, Rosella LC, Calzavara A, et al. Looking beyond income and education: socio-economic status gradients among future high-cost users of health care. *Am J Prev Med*. 2015; 49(2): 161-171.
- 8** Tarasuk V, Cheng J, de Oliveria C, Dachner N, Gunderson D, Kurdyak P. Association between household food insecurity and annual health care costs. *Can Med Assoc J*. 2015; 1-8. doi:10.1503/cmaj.150234
- 9** Food Security in the United States: Definitions of Food Security. United States Department of Agriculture Economic Research Service. <http://www.ers.usda.gov/topics/food-nutrition-assistance/food-security-in-the-us/definitions-of-food-security.aspx>. Mise à jour le 3 septembre 2015. Consulté le 31 août 2015.
- 10** Tarasuk V, Dachner N, Loopstra R. Food banks, welfare, and food insecurity in Canada. *Brit Food J*. 2014; 116: 1405-1417.
- 11** Riches, G. Thinking and acting outside the charitable food box: hunger and the right to food in rich societies. *Development in Practice*. 2011; 21: 768-775. doi: 10.1080/09614524.2011.561295
- 12** Riches G. Food banks and food security: welfare reform, human rights and social policy. *Lessons from Canada? Soc Policy Admin*. 2002; 36: 648-663.
- 13** 2014 OAFB Hunger Report. Ontario Association of Food Banks. <http://www.oafb.ca/hungerreport2014>. Consulté le 31 août 2015.
- 14** Kirkpatrick SI, Tarasuk V. Food insecurity and participation in community food programs among low-income Toronto families. *Can J Pub Health*. 2009; 100: 135-139.
- 15** Loopstra R and Tarasuk V. The Relationship between Food Banks and Household Food Insecurity among Low-Income Toronto Families. *Can Pub Policy*. 2012; 38: 497-514.
- 16** Loopstra R and Tarasuk V. Food bank usage is a poor indicator of food insecurity: insights from Canada. *Soc Policy Society*. doi:10.1017/S1474746415000184
- 17** Tarasuk V, Dachner N, Hamelin AM, et al. A survey of food bank operations in five Canadian cities. *BMC Public Health*. 2014; 14: 1234. doi: 10.1186/1471-2458-14-1234.
- 18** Irwin JD, Ng VK, Rush TJ, Nguyen C, He M. Can food banks sustain nutrient requirements? A case study in southwestern Ontario. *Can J Pub Health*. 2007; 90: 17-20.
- 19** Tarasuk V and Eakin JM. Charitable food assistance as a symbolic gesture: an ethnographic study of food banks in Ontario. *Soc Sci Med*. 2003; 56: 1505-1515. doi: 10.1007/s10460-004-8277.x
- 20** Province of Ontario. Donation of Food Act. 1994. <http://www.ontario.ca/laws/statute/94d19>. Consulté le 31 août 2015.

Références

- 21** Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs. Tax Credit for Farmers Who Donate Food - Bringing More Local Food to Communities Across Ontario. Mise à jour le 29 septembre 2014. <http://www.omafra.gov.on.ca/english/about/info-taxcredit.htm>. Consulté le 31 août 2015.
- 22** Riches G. Why governments can safely ignore hunger: Corporate charity keeps hunger off political agenda. The Monitor. February 2011. <https://www.policyalternatives.ca/publications/-monitor/why-governments-can-safely-ignore-hunger>. Consulté le 27 août 2015.
- 23** Staff and board. Ontario Association of Food Banks website. <http://www.oafb.ca/staff-and-board-2>. Consulté le 3 septembre 2015.
- 24** Tarasuk V, Eakin JM. Food assistance through “surplus” food: Insights from an ethnographic study of food bank work. *Agr Hum Values*. 2005; 22(2): 177–186. doi:10.1007/s10460-004-8277.x
- 25** Why cause marketing? Food Banks Canada website. <http://www.foodbankscanada.ca/Get-Involved/Holiday-Campaign/Why-Partner-With-Us/Why-Campaign-Marketing.aspx>. Consulté le 3 septembre 2015.
- 26** Ontario Society of Nutrition Professionals in Public Health Food Security Workgroup. Income-Related Policy Recommendations to Address Food Insecurity. <http://www.osnpnh.on.ca/>. Publié en septembre 2015.
- 27** Basic Income Canada Network. About Basic Income. http://www.basicincomecanada.org/about_basic_income. Consulté le 30 septembre 2015.
- 28** Emery JCH, Fleisch VC, McIntyre L. How a guaranteed annual income could put food banks out of business. University of Calgary School of Public Policy Research Papers. December 2013; 6(37). Accessible à l'adresse : <http://www.policyschool.ucalgary.ca/sites/default/files/research/emery-foodbankfinal.pdf>. Consulté le 30 septembre 2015.
- 29** Basic Income Canada Network. <http://www.basicincomecanada.org/>. Consulté le 30 septembre 2015.
- 30** Pasma C, Mulvale J. Income security for all Canadians: Understanding guaranteed income. Basic Income Earth Network Canada. 2009. http://www.cpj.ca/files/docs/Income_Security_for_All_Canadians.pdf. Consulté le 30 septembre 2015.
- 31** Young M, Mulvale JP. Possibilities and prospects: The debate over a guaranteed income. Canadian Centre for Policy Alternatives. November 2009. <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/possibilities-and-prospects>. Consulté le 30 septembre 2015.
- 32** Basic Income Canada Network. FAQs. <http://www.basicincomecanada.org/faq>. Consulté le 30 septembre 2015.